

## Corrigé du sujet 1 : Epreuve composée (durée 4h)

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)**

#### *1/ Quelles sont les limites du PIB ? (3 points)*

Le Produit Intérieur Brut, calculé en additionnant les valeurs ajoutées de toutes les organisations productives résidant sur le territoire, permet de mesurer la production d'un pays. Mais cet indicateur présente de nombreuses limites.

Si le PIB augmente moins vite que la population, alors la richesse disponible par habitant diminue : il est donc nécessaire de prendre en compte l'évolution de la population. C'est pour cela que les économistes retiennent souvent le PIB/habitant (ou revenu par tête) comme indicateur de croissance.

De plus, disposer de 1000 euros pour vivre en France et au Cameroun n'est pas équivalent. D'où la nécessité, dans les comparaisons internationales, de calculer des PIB en parité des pouvoirs d'achat, calculés de telle façon que le pouvoir d'achat d'un dollar soit le même dans tous les pays. Le PIB n'est donc pas un indicateur suffisant, il faut étudier le PIB/habitant et en parité de pouvoir d'achat. Au delà, l'outil PIB n'est pas en mesure de mesurer un certain nombre de choses.

Les frais engagés suite à un accident de voiture ou les réparations de dégâts suite à une pollution entraînent des flux monétaires qui sont pris en compte dans la mesure du PIB alors qu'ils ne font que réparer des dégâts commis par d'autres activités. Ainsi, toutes les activités qui entraînent des flux monétaires sont comptabilisées par le PIB, même si elles sont néfastes pour l'environnement ou la santé. Le PIB prend également en compte des activités posant de graves problèmes environnementaux qui ne sont pas pris en compte dans le PIB aujourd'hui, mais qui risquent de réduire le PIB dans le futur.

En outre, toute l'économie souterraine (travail domestique, travail au noir, trafics, bénévolat...) n'est pas prise en compte. Or, toutes les activités légales non déclarées et les activités illégales qui forment une « économie souterraine » sont estimées à près de 6 % des emplois en France.

Enfin, les services non marchands n'étant pas vendus à un prix significatif, on ne peut mesurer leur valeur ajoutée comme pour les productions marchandes. On estime donc leur valeur à partir de leur coût de production. Or, les services non marchands sont sources d'externalités positives, la valeur qu'ils créent ne peut se résumer à ce qu'ils coûtent. Mais les externalités ne sont pas prises en compte dans le PIB.

La richesse mesurée par le PIB est donc une richesse exclusivement monétaire et la croissance ne peut pas être synonyme d'amélioration du bien être ou de progrès social. C'est une des raisons pour lesquelles une réflexion sur de nouveaux indicateurs existe.

#### *2/ Comment le cycle du crédit permet-il d'expliquer l'instabilité de la croissance ? (3 points)*

Alors que les chocs d'offre et de demande sont des explications exogènes aux crises, les variations du crédit apportent une explication endogène aux fluctuations économiques.

L'octroi de crédits connaît en effet, comme l'activité économique, des cycles. Les facilités de crédit, notamment la baisse des taux d'intérêt, permettent aux agents économiques d'emprunter facilement, donc de consommer et d'investir davantage. Cela soutient donc l'activité économique.

La crise et la dépression naissent paradoxalement de la prospérité car la prospérité conduit à une période d'euphorie qui entraîne des prises de risques excessifs, un surinvestissement et une spéculation. L'ajustement est alors inévitable et débute par une crise financière.

Ainsi, le cycle du crédit joue un rôle essentiel dans le déclenchement des crises de 1929 et 2008.

Dans les 2 cas, la crise survient après une période de croissance et de crédit bon marché. Dans les 2 cas, un événement provoque le retournement des anticipations et la contraction de l'offre de crédit des banques (le krach boursier en 1929, l'éclatement de la bulle immobilière en 2008). Le brusque retournement du crédit entraîne alors la faillite d'entreprises fragiles et la baisse des possibilités de financement des investissements. Ainsi, dans les 2 cas, les agents économiques surendettés se retrouvent en difficulté (faillite d'entreprises, surendettement de ménages), à l'origine d'un choc de demande négatif.

## Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Après avoir présenté le document, vous expliquerez comment a évolué la structure sociale depuis 1962.

Ce document est un tableau statistique établi par l'INSEE à partir des recensements de la population. Il permet d'étudier les évolutions de la population active en France entre 1962 et 2008. Il s'appuie sur la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles, qui identifie 6 PCS d'actifs, distinguées à partir de critères comme le niveau de qualification, le statut (indépendant ou salarié), ou le secteur d'activité.

Plusieurs évolutions importantes de la structure sociale ont eu lieu en un demi-siècle.

On note tout d'abord un déclin des secteurs primaires et secondaires, au profit du secteur tertiaire. Ainsi, le nombre d'agriculteurs a été divisé par 6 ; le nombre d'ouvriers a diminué de 4,8 % entre 1962 et 2008, signe de la **désindustrialisation** de la France. En revanche, les effectifs des employés ont plus que doublé, signe de la **tertiarisation** de la société française. La PCS 5 étant très majoritairement composée de femmes, on peut également mettre en évidence la **féménisation** de la population active française.

Ce document permet également de constater le déclin des indépendants : les agriculteurs ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ne représentent plus que 8 % des actifs, contre 26 % en 1962. C'est le signe d'une **salarisation** de la population active.

Enfin, nous constatons la **hausse de la qualification** des emplois en France : les effectifs des cadres, qui regroupent les travailleurs les plus qualifiés, ont été multiplié par 5 entre 1962 et 2008, tandis que les effectifs des professions intermédiaires ont été multipliés par 3,5.

On voit donc que l'étude de l'évolution des PCS permet d'identifier des changements majeurs dans la structure sociale française. Ces changements impliquent à leur tour des flux de mobilité structurelle.

## Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points).

En vous appuyant sur vos connaissances et le dossier documentaire, vous montrerez que les classes sociales n'ont pas disparu en France.

Analyse des documents :

	Informations contenues dans les documents	Lien avec les connaissances
Doc 1	<p>On ne peut pas parler de fin des classes sociales car les inégalités entre groupes sociaux existent toujours et ont même augmenté ces dernières années.</p> <p>Certes le groupe ouvrier a perdu des effectifs et sa conscience de classe s'est affaiblie.</p> <p>Mais l'ensemble ouvriers-employés forme une classe populaire qui représente toujours 60 % de la population active. Conditions objectives communes renforcées par</p>	<p>Alors que la tendance des Trente Glorieuses était propice à faire perdre de leur pertinence aux analyses en termes de « classes sociales », la nouvelle dynamique qui s'esquisse contribue à un regain d'intérêt pour celles-ci. La fin des Trente Glorieuses s'est en effet accompagné d'un renforcement des inégalités : cela contribue à recréer des conditions objectives différenciées permettant de parler d'un retour des classes sociales (classes en soi).</p> <p>Affaiblissement des organisations ouvrières (PC, syndicats) : le retour en force de différences objectives permettant de repérer des classes sociales ne s'est pas traduit par un retour d'une conscience d'appartenance à une classe commune.</p> <p>La notion de "classes populaires" (comprenant les ouvriers, les employés, mais aussi les chômeurs et les exclus) serait aujourd'hui plus pertinente que de parler de</p>

	l'homogamie (les ouvriers sont souvent en couple avec des employées).	“classe ouvrière” : cela permet de comprendre une plus faible mobilisation du groupe car les intérêts de ces individus peuvent diverger (ouvrier en CDI / en CDD / au chômage).
Doc 2	Les cadres et les ouvriers ont des conditions de vie encore fort différentes. Ainsi, les cadres ont des pratiques culturelles bien plus développées que les ouvriers. En 2008, selon le ministère de la culture, 41 % des cadres sont allés au moins une fois au théâtre contre seulement 9 % des ouvriers, soit 4 fois plus. 81 % des cadres sont allés au cinéma, contre 43 % des ouvriers, soit 2 fois plus.	Ces inégalités face à la culture peuvent s'expliquer par des inégales dotations en capital économique. Cependant, même quand les activités sont gratuites (ex journée du patrimoine), les cadres participent plus que les ouvriers. Il faut donc accorder une importance particulière au capital culturel : le niveau de diplôme notamment explique en grande partie ces inégalités.
Doc 3	Le point commun entre les industriels, les hommes d'affaires, les banquiers et les très gros exploitants agricoles, c'est la possession des moyens de production. La grande bourgeoisie se définit d'abord par la possession d'une forte richesse matérielle, des revenus et un patrimoine élevé, donc d'un fort capital économique. Mais ils se distinguent aussi par un fort capital culturel et social : l'entretien des relations joue un rôle déterminant dans le maintien de la position sociale. De plus, ce groupe se mobilise pour défendre ses intérêts et assurer la reproduction du groupe, notamment en organisant une ségrégation spatiale pour que ses enfants ne soient pas mêlés aux enfants des catégories populaires.	Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot montrent que la grande bourgeoisie demeure fidèle à la définition marxiste de la classe sociale. Elle est à la fois classe en soi (importance de ses avoirs économiques, notamment en termes de patrimoine) et classe pour soi (forte conscience d'elle-même, fortes solidarités, importante capacité de mobilisation). Classe en soi et classe pour soi, la bourgeoisie serait aujourd'hui la seule classe réellement mobilisée.

### *Proposition de corrigé :*

Pendant les Trente Glorieuses, l'amélioration du niveau de vie des ouvriers et homogénéisation des modes de vie permise par la consommation de masse a amené certains sociologues à théoriser la fin de la pertinence du concept de classe sociale pour analyser la société française.

La notion de classe sociale a été forgée par Karl Marx à partir de la place occupée dans les processus de production, critère à partir duquel il distingue les prolétaires et les bourgeois. Pour qu'une classe soit réellement une classe, il faut qu'elle soit une classe pour soi, c'est-à-dire que les membres de ce groupe social aient conscience d'appartenir à un groupe commun.

Aujourd'hui, Louis Chauvel définit les classes sociales comme des catégories inégalement situées dans le système productif et marquées par une forte identité de classe. Cette identité de classe comporte trois dimensions : temporelle (faible mobilité, homogamie sociale), culturelle (modes de vie communs) et collective (défense de ses intérêts dans la sphère politique). Louis Chauvel montre qu'on peut parler d'un retour des classes sociales en France depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

En quoi peut-on dire que les classes sociales existent toujours aujourd'hui en France ? Les groupes sociaux présentent-ils toutes les caractéristiques des classes sociales ?

Nous montrerons que malgré l'affaiblissement de la classe ouvrière, il existe toujours des conditions objectives différenciées entre les groupes sociaux et qu'on peut identifier des classes populaires, avant d'analyser en quoi la grande bourgeoisie forme une classe sociale.

Depuis la fin des Trente Glorieuses, le groupe ouvrier a perdu des effectifs et sa conscience de classe s'est affaiblie. Cela s'est traduit notamment par l'affaiblissement des organisations ouvrières (PC, syndicats). Cependant, Les cadres et les ouvriers ont des conditions de vie encore fort différentes. Ainsi, les cadres ont des pratiques culturelles bien plus développées que les ouvriers. Ainsi, en 2008, selon le ministère de la culture, 41 % des cadres sont allés au moins une fois au théâtre contre seulement 9 % des ouvriers, soit 4 fois plus ; 81 % des cadres sont allés au cinéma, contre 43 % des ouvriers, soit 2 fois plus (doc 2). Ces inégalités face à la culture peuvent s'expliquer par des inégales dotations en capital économique. Cependant, même quand les activités sont gratuites (ex journée du patrimoine), les cadres participent plus que les ouvriers. Il faut donc accorder une importance particulière au capital culturel : le niveau de diplôme notamment explique en grande partie ces inégalités.

On ne peut donc pas parler de fin des classes sociales car les inégalités entre groupes sociaux existent toujours et ont même augmenté ces dernières années (doc 1). Alors que la tendance des Trente Glorieuses était propice à faire perdre de leur pertinence aux analyses en termes de « classes sociales », la nouvelle dynamique qui s'esquisse contribue à un regain d'intérêt pour celles-ci. La fin des Trente Glorieuses s'est en effet accompagné d'un renforcement des inégalités : cela contribue à recréer des conditions objectives différenciées permettant de parler d'un retour des classes sociales (classes en soi).

Cependant, le retour en force de différences objectives permettant de repérer des classes sociales ne s'est pas traduit par un retour d'une conscience d'appartenance à la classe ouvrière. Cependant, l'ensemble ouvriers-employés forme une classe populaire qui représente toujours 60 % de la population active et partage des conditions objectives communes. Ceci est renforcé par l'homogamie : les ouvriers sont souvent en couple avec des employées (doc 1). Chauvel montre que la notion de « classes populaires » (comprenant les ouvriers, les employés, mais aussi les chômeurs et les exclus) serait aujourd'hui plus pertinente que de parler de « classe ouvrière ». Cela permet de comprendre une plus faible mobilisation du groupe car les intérêts de ces individus peuvent diverger : un ouvrier en CDI n'a pas forcément les mêmes intérêts qu'un employé en CDD ou qu'un ouvrier au chômage.

Il existe toutefois toujours un groupe mobilisé : la grande bourgeoisie.

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot montrent que la grande bourgeoisie demeure fidèle à la définition marxiste de la classe sociale (doc 3). Elle est à la fois classe en soi (importance de ses avoirs économiques, notamment en termes de patrimoine) et classe pour soi (forte conscience d'elle-même,

fortes solidarités, importante capacité de mobilisation). Le point commun entre les industriels, les hommes d'affaires, les banquiers et les très gros exploitants agricoles, c'est la possession des moyens de production. La grande bourgeoisie se définit d'abord par la possession d'une forte richesse matérielle, des revenus et un patrimoine élevé, donc d'un fort capital économique. Mais ils se distinguent aussi par un fort capital culturel et social : l'entretien des relations joue un rôle déterminant dans le maintien de la position sociale. De plus, ce groupe se mobilise pour défendre ses intérêts et assurer la reproduction du groupe, notamment en organisant une ségrégation spatiale pour que ses enfants ne soient pas mêlés aux enfants des catégories populaires.

Classe en soi et classe pour soi, la bourgeoisie serait aujourd'hui la seule classe réellement mobilisée.

Même si les frontières entre classe se sont brouillées et que la conscience de classe s'est affaiblie, on peut toujours parler de classes sociales en France aujourd'hui. Les classes populaires forment un groupe partageant des conditions objectives communes

Pour le moment, le retour en force de différences objectives permettant de repérer des classes sociales ne s'est pas traduit par un retour d'une conscience d'appartenance à une classe commune. Mais Louis Chauvel a montré que rien n'est irréversible et que le retour des inégalités peut contribuer à reforger des identités de classe.

## Corrigé du DS 4

### Dissertation : L'intervention de l'Etat est-elle efficace pour lutter contre les inégalités économiques et sociales ?

#### Analyse du sujet :

**Type de sujet** : discussion, nécessite réponse nuancée.

**Cadre spatio-temporel** : en France aujourd'hui

**Définitions** : les inégalités sont des différences entre individus ou groupes sociaux qui se traduisent en terme d'avantages et de désavantages et qui fondent une hiérarchie entre ces individus ou groupes. Il y a inégalité sociale si l'avantage ou le désavantage est partagé par des personnes aux caractéristiques sociales identiques. Les inégalités économiques traduisent un partage inégalitaire des richesses (de l'accès aux biens) et correspondent à toutes les différences de revenus et de patrimoine entre individus ou entre groupes sociaux. Elles se mesurent donc avec des critères monétaires.

Les inégalités économiques et sociales désignent donc toutes les inégalités de revenu, de patrimoine, des chances... entre hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres...

L'Etat (ensemble des administrations publiques) met en oeuvre plusieurs instruments pour tenter de réduire les inégalités économiques et sociales : la redistribution (système fiscal et protection sociale), la production de services collectifs (soins, éducation), la lutte contre les discriminations (sur l'égalité salariale entre hommes et femmes par exemple).

**Problématique** : L'Etat-Providence français parvient-il à réduire significativement les inégalités ?

#### I / L'intervention de l'Etat contribue à réduire les inégalités

A / Une intervention qui permet la réduction des inégalités économiques

La redistribution réduit les inégalités : les inégalités de revenu disponible sont plus faibles que les inégalités de revenus primaires. Ainsi, avant redistribution, les 10 % de ménages les plus riches ont en moyenne un revenu presque 15 fois supérieur à celui des 10 % les plus riches ; après redistribution, ils ne sont plus que 6 fois plus riches (doc 4).

En effet, l'Etat redistribue davantage de **prestations sociales** (ou **revenus de transfert**) aux **déciles** les plus pauvres (doc 4). Il existe des prestations sociales sous conditions de revenus (allocations-logement) ou réservées à ceux qui n'ont pas d'emploi (allocations chômage), ce qui contribue à réduire les inégalités. Même les prestations sociales sans conditions de revenu (allocations familiales) contribuent à réduire les inégalités car une même somme versée à tous les ménages permet de réduire les inégalités relatives.

De plus, l'Etat prélève davantage de **cotisations sociales et d'impôts** aux plus riches : les prélèvements obligatoires sont globalement **progressifs** (doc 4).

En France, grâce à des dépenses de protection sociale élevées, la pauvreté et les inégalités sont relativement faibles, en comparaison avec des pays comme la Roumanie où l'Etat intervient moins. Les 20 % les plus riches ont un revenu disponible 3,8 fois plus élevé que les 20 % les plus pauvres (contre 7,8 fois en Roumanie) et le taux de pauvreté est divisé par deux grâce à la redistribution (doc 1).

B / Une intervention qui permet la réduction des inégalités sociales

Les **services collectifs** sont un moyen de redistribution : plutôt que de verser aux ménages des revenus pour que les enfants puissent suivre des études quel que soit le niveau de revenu, l'Etat prend en charge gratuitement l'éducation, ce qui permet de réduire les inégalités. Exemple de l'inégalité des chances à l'école : des moyens mis en oeuvre pour réduire les inégalités à long terme : école gratuite, bourses...

L'Etat peut aller jusqu'à mettre en place des mesures de **discrimination positive** (quotas à l'IEP de Paris). Il s'agit de mettre en place une discrimination au profit d'un groupe victime d'inégalités, dans l'objectif de réduire les inégalités, donc de mettre en place une inégalité de droit pour se rapprocher d'une égalité de situation. Ainsi, les ZEP consistent à donner plus de moyens aux établissements scolaires situés dans des zones concentrant les difficultés sociales (doc 3).

La santé est un autre exemple de service collectif (CMU, remboursement des soins par la Sécurité Sociale). La logique assistancielle (CMU) permet de n'exclure personne du système de soins.

L'intervention de l'Etat en matière de santé permet d'instaurer plus d'équité face à la mort. Plus l'Etat participe aux dépenses de santé (moins elles sont à la charge du patient) et plus le degré d'équité est fort : les individus meurent davantage au même âge, indépendamment de leurs conditions économiques et sociales (autrement dit les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales sont moins fortes).

L'Etat lutte contre les **discriminations**. Par exemple, il cherche à réduire les inégalités entre hommes et

femmes sur le marché du travail (liberté d'exercer un métier sans l'autorisation du conjoint, loi pour rendre effectif le principe « à travail égal, salaire égal ») et en politique (parité). A long terme, les inégalités entre hommes et femmes se réduisent.

Cependant, des inégalités subsistent et l'on peut se demander si les pouvoirs publics interviennent toujours efficacement pour lutter contre les inégalités économiques et sociales.

## **II / Des inégalités économiques et sociales subsistent, ce qui témoigne des limites de l'efficacité de l'intervention des pouvoirs publics**

A / Une intervention parfois inefficace pour réduire les inégalités économiques

En France l'impôt sur le revenu est progressif mais d'autres impôts (TVA, impôts forfaitaires) aggravent les inégalités et il existe des niches fiscales, qui permettent aux plus riches notamment de payer moins d'impôts. Ainsi, il n'y a pas de progressivité de l'impôt pour les très hauts revenus : les 0,1 % les plus riches sont même moins taxés, en proportion de leur revenu, que les plus pauvres.

La redistribution n'a d'ailleurs pas comme seul objectif la lutte contre les inégalités, elle vise à protéger contre les risques sociaux. Cela implique une solidarité (via des cotisations sociales) entre les individus ayant un emploi et ceux au chômage, entre les actifs et les retraités, entre les bien portants et les malades... Mais cela ne réduit pas forcément les inégalités : par exemple, les pensions de retraite reproduisent les inégalités de salaires. De même, certains services collectifs sont fournis gratuitement... à ceux qui sont les plus favorisés (exemple des classes préparatoires).

La protection sociale coûte cher et n'est pas toujours efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités. La France dépense plus que la République Tchèque en protection sociale mais connaît une pauvreté et des inégalités plus fortes. (doc 1). Pierre Rosanvallon a montré que l'Etat-providence était confronté à une **crise d'efficacité** : le système de protection sociale est perçu de plus en plus comme faiblement efficace pour réduire les inégalités et résoudre les problèmes sociaux (maintien d'un fort niveau de chômage, nouvelle pauvreté...).

Pire, l'Etat est accusé d'être en partie responsable de la situation, son intervention serait contreproductive.

N'étant pas incités par la redistribution à reprendre un emploi, les individus se maintiennent dans une situation de pauvreté : ils vivent grâce aux minima sociaux et n'ont aucun intérêt à ne plus bénéficier de cette assistance. Ils sont donc coincés dans une « **trappe à pauvreté** » qui ne les incite pas à travailler. Cependant, des études ont montré que le RMI puis le RSA avaient un très faible effet désincitatif chez les jeunes.

B / Une intervention parfois inefficace pour réduire les inégalités sociales

L'**inégalité des chances** à l'école subsiste malgré les moyens mis en oeuvre par l'Etat : les fils de cadres sont nettement surreprésentés dans les études prestigieuses comme les écoles d'ingénieurs, alors que les fils d'ouvriers et d'employés y sont sous-représentés (doc 2). Pour Bourdieu, l'inégalité des chances à l'école est due à la valorisation d'un certain capital culturel qui correspond à celui possédé et transmis dans les familles aisées.

Les mesures de lutte contre les **discriminations** ont une efficacité limitée. En politique, malgré des quotas de femmes, les femmes restent sous-représentées dans le personnel politique. Dans les entreprises, l'Etat a par exemple mis en place une loi en 2006 pour obliger les entreprises à l'égalité salariale hommes-femmes. Il est actuellement question de la renforcer pour la rendre effective : la loi existante est peu contraignante et donc peu efficace. L'Etat peut donc lutter contre des discriminations en les interdisant par la loi, mais cela ne suffit pas toujours. De même, les jeunes issus de l'immigration et vivant dans des quartiers difficiles restent discriminés : par exemple, les fils d'immigrés réussissent moins bien à l'école et sont plus souvent au chômage. Il est également possible de tirer un bilan mitigé des ZEP : elles sont inefficaces pour réduire les inégalités scolaires, notamment car les moyens mis en oeuvre sont faibles (doc 3).

L'intervention de l'Etat peut même comporter des effets pervers réduisant son efficacité : ainsi, les ZEP ont paradoxalement renforcé la ségrégation spatiale car les familles qui le pouvaient ont changé d'établissement (doc 3).

## Corrigé du Sujet 2 : Dissertation : L'intervention de l'Etat est-elle efficace pour lutter contre les inégalités économiques et sociales ?

### Analyse du sujet :

**Type de sujet** : discussion, nécessite réponse nuancée.

**Cadre spatio-temporel** : en France aujourd'hui

**Définitions** : les inégalités sont des différences entre individus ou groupes sociaux qui se traduisent en terme d'avantages et de désavantages et qui fondent une hiérarchie entre ces individus ou groupes. Il y a inégalité sociale si l'avantage ou le désavantage est partagé par des personnes aux caractéristiques sociales identiques. Les inégalités économiques traduisent un partage inégalitaire des richesses (de l'accès aux biens) et correspondent à toutes les différences de revenus et de patrimoine entre individus ou entre groupes sociaux. Elles se mesurent donc avec des critères monétaires.

Les inégalités économiques et sociales désignent donc toutes les inégalités de revenu, de patrimoine, des chances... entre hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres...

L'Etat (ensemble des administrations publiques) met en oeuvre plusieurs instruments pour tenter de réduire les inégalités économiques et sociales : la redistribution (système fiscal et protection sociale), la production de services collectifs (soins, éducation), la lutte contre les discriminations (sur l'égalité salariale entre hommes et femmes par exemple).

**Problématique** : L'Etat-Providence français parvient-il à réduire significativement les inégalités ?

### I / L'intervention de l'Etat contribue à réduire les inégalités

A / Une intervention qui permet la réduction des inégalités économiques

La redistribution réduit les inégalités : les inégalités de revenu disponible sont plus faibles que les inégalités de revenus primaires. Ainsi, avant redistribution, les 10 % de ménages les plus riches ont en moyenne un revenu presque 15 fois supérieur à celui des 10 % les plus riches ; après redistribution, ils ne sont plus que 6 fois plus riches (doc 4).

En effet, l'Etat redistribue davantage de **prestations sociales** (ou **revenus de transfert**) aux **déciles** les plus pauvres (doc 4). Il existe des prestations sociales sous conditions de revenus (allocations-logement) ou réservées à ceux qui n'ont pas d'emploi (allocations chômage), ce qui contribue à réduire les inégalités. Même les prestations sociales sans conditions de revenu (allocations familiales) contribuent à réduire les inégalités car une même somme versée à tous les ménages permet de réduire les inégalités relatives.

De plus, l'Etat prélève davantage de **cotisations sociales et d'impôts** aux plus riches : les prélèvements obligatoires sont globalement **progressifs** (doc 4).

En France, grâce à des dépenses de protection sociale élevées, la pauvreté et les inégalités sont relativement faibles, en comparaison avec des pays comme la Roumanie où l'Etat intervient moins. Les 20 % les plus riches ont un revenu disponible 3,8 fois plus élevé que les 20 % les plus pauvres (contre 7,8 fois en Roumanie) et le taux de pauvreté est divisé par deux grâce à la redistribution (doc 1).

B / Une intervention qui permet la réduction des inégalités sociales

Les **services collectifs** sont un moyen de redistribution : plutôt que de verser aux ménages des revenus pour que les enfants puissent suivre des études quel que soit le niveau de revenu, l'Etat prend en charge gratuitement l'éducation, ce qui permet de réduire les inégalités. Exemple de l'inégalité des chances à l'école : des moyens mis en oeuvre pour réduire les inégalités à long terme : école gratuite, bourses...

L'Etat peut aller jusqu'à mettre en place des mesures de **discrimination positive** (quotas à l'IEP de Paris). Il s'agit de mettre en place une discrimination au profit d'un groupe victime d'inégalités, dans l'objectif de réduire les inégalités, donc de mettre en place une inégalité de droit pour se rapprocher d'une égalité de situation. Ainsi, les ZEP consistent à donner plus de moyens aux établissements scolaires situés dans des zones concentrant les difficultés sociales (doc 3).

La santé est un autre exemple de service collectif (CMU, remboursement des soins par la Sécurité Sociale). La logique assistancielle (CMU) permet de n'exclure personne du système de soins.

L'intervention de l'Etat en matière de santé permet d'instaurer plus d'équité face à la mort. Plus l'Etat participe aux dépenses de santé (moins elles sont à la charge du patient) et plus le degré d'équité est fort

: les individus meurent davantage au même âge, indépendamment de leurs conditions économiques et sociales (autrement dit les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales sont moins fortes).

L'Etat lutte contre les **discriminations**. Par exemple, il cherche à réduire les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail (liberté d'exercer un métier sans l'autorisation du conjoint, loi pour rendre effectif le principe « à travail égal, salaire égal ») et en politique (parité). A long terme, les inégalités entre hommes et femmes se réduisent.

Cependant, des inégalités subsistent et l'on peut se demander si les pouvoirs publics interviennent toujours efficacement pour lutter contre les inégalités économiques et sociales.

## **II / Des inégalités économiques et sociales subsistent, ce qui témoigne des limites de l'efficacité de l'intervention des pouvoirs publics**

A / Une intervention parfois inefficace pour réduire les inégalités économiques

En France l'impôt sur le revenu est progressif mais d'autres impôts (TVA, impôts forfaitaires) aggravent les inégalités et il existe des niches fiscales, qui permettent aux plus riches notamment de payer moins d'impôts. Ainsi, il n'y a pas de progressivité de l'impôt pour les très hauts revenus : les 0,1 % les plus riches sont même moins taxés, en proportion de leur revenu, que les plus pauvres.

La redistribution n'a d'ailleurs pas comme seul objectif la lutte contre les inégalités, elle vise à protéger contre les risques sociaux. Cela implique une solidarité (via des cotisations sociales) entre les individus ayant un emploi et ceux au chômage, entre les actifs et les retraités, entre les bien portants et les malades... Mais cela ne réduit pas forcément les inégalités : par exemple, les pensions de retraite reproduisent les inégalités de salaires. De même, certains services collectifs sont fournis gratuitement... à ceux qui sont les plus favorisés (exemple des classes préparatoires).

La protection sociale coûte cher et n'est pas toujours efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités.

La France dépense plus que la République Tchèque en protection sociale mais connaît une pauvreté et des inégalités plus fortes. (doc 1). Pierre Rosanvallon a montré que l'Etat-providence était confronté à une **crise d'efficacité** : le système de protection sociale est perçu de plus en plus comme faiblement efficace pour réduire les inégalités et résoudre les problèmes sociaux (maintien d'un fort niveau de chômage, nouvelle pauvreté...).

Pire, l'Etat est accusé d'être en partie responsable de la situation, son intervention serait contreproductive.

N'étant pas incités par la redistribution à reprendre un emploi, les individus se maintiennent dans une situation de pauvreté : ils vivent grâce aux minima sociaux et n'ont aucun intérêt à ne plus bénéficier de cette assistance. Ils sont donc coincés dans une « **trappe à pauvreté** » qui ne les incite pas à travailler. Cependant, des études ont montré que le RMI puis le RSA avaient un très faible effet désincitatif chez les jeunes.

B / Une intervention parfois inefficace pour réduire les inégalités sociales

L'**inégalité des chances** à l'école subsiste malgré les moyens mis en oeuvre par l'Etat : les fils de cadres sont nettement surreprésentés dans les études prestigieuses comme les écoles d'ingénieurs, alors que les fils d'ouvriers et d'employés y sont sous-représentés (doc 2). Pour Bourdieu, l'inégalité des chances à l'école est due à la valorisation d'un certain capital culturel qui correspond à celui possédé et transmis dans les familles aisées.

Les mesures de lutte contre les **discriminations** ont une efficacité limitée. En politique, malgré des quotas de femmes, les femmes restent sous-représentées dans le personnel politique. Dans les entreprises, l'Etat a par exemple mis en place une loi en 2006 pour obliger les entreprises à l'égalité salariale hommes-femmes. Il est actuellement question de la renforcer pour la rendre effective : la loi existante est peu contraignante et donc peu efficace. L'Etat peut donc lutter contre des discriminations en les interdisant par la loi, mais cela ne suffit pas toujours. De même, les jeunes issus de l'immigration et vivant dans des quartiers difficiles restent discriminés : par exemple, les fils d'immigrés réussissent moins bien à l'école et sont plus souvent au chômage. Il est également possible de tirer un bilan mitigé des ZEP : elles sont inefficaces pour réduire les inégalités scolaires, notamment car les moyens mis en oeuvre sont faibles (doc 3).

L'intervention de l'Etat peut même comporter des effets pervers réduisant son efficacité : ainsi, les ZEP ont paradoxalement renforcé la ségrégation spatiale car les familles qui le pouvaient ont changé d'établissement (doc 3).